



INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE

Hiérarchisation et ordonnancement des mandats du Conseil de sécurité : Le cas de la MINUSMA

JUIN 2019



STIMSON

Le 13 mai 2019, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier de réflexion sur le mandat et la stratégie politique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il s'agissait du onzième atelier d'une série portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser et ordonnancer les activités prévues dans les mandats des opérations de paix, ainsi que pour les ancrer dans une stratégie politique.

Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et il ne reflète pas nécessairement les points de vue de tous les participants. Ce projet est financé avec le soutien du Gouvernement allemand.

Introduction

En juin 2019, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait renouveler le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Dans une conjoncture marquée par le risque de stagnation du processus de paix au Mali, les inquiétudes quant à la montée de la violence contre les civils et les difficultés que continue de rencontrer le gouvernement malien pour fournir des services de base, les négociations à venir sur le mandat de la MINUSMA seront l'occasion de mener une réflexion sur l'engagement stratégique du Conseil de sécurité dans le pays.

Dans ce contexte, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé le 13 mai 2019 un atelier de réflexion pour examiner le mandat et la stratégie politique de la MINUSMA. Cet atelier visait à donner aux États membres, aux parties prenantes de l'ONU et à des experts extérieurs la possibilité d'échanger leurs points de vue sur la situation au Mali. Les échanges de vues qui ont lieu à cette occasion avaient pour objectif d'aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions plus éclairées quant à l'orientation stratégique, la définition des priorités et l'ordonnancement du mandat de la mission et de ses opérations sur le terrain.

La première séance de l'atelier a porté sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au Mali et dans la région du Sahel au sens large, notamment les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la protection des civils et le rétablissement de l'autorité de l'État. Les débats ont permis de mettre en évidence plusieurs tensions dans l'approche du Conseil de sécurité pour la poursuite de la paix et de la sécurité au Mali, en particulier celles inhérentes à un conflit à la fois transnational et hyperlocalisé. Les participants se sont également penchés sur l'opportunité de concentrer la mission davantage dans le nord ou dans le centre du Mali.

Lors de la seconde séance, ils ont largement convenu que le mandat actuel de la MINUSMA restait pertinent. Les participants ont par ailleurs proposé plusieurs pistes pour consolider et adapter le mandat de la MINUSMA, dans le but d'aider la mission à progresser dans sa stratégie politique et à atteindre les objectifs du Conseil de sécurité dans l'année à venir. Les recommandations suivantes ont été formulées : élargir l'action politique de la MINUSMA au centre du pays et promouvoir un dialogue national, faire de la protection des civils une priorité stratégique, accroître le soutien à la justice et à la réconciliation, et renforcer la coordination régionale.

Analyse du conflit

Les progrès dans la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité au Mali ont été mitigés au cours de l'année écoulée. La mise en œuvre de l'accord de paix a repris depuis l'élection présidentielle dont les deux tours se sont déroulés respectivement en juillet et en août. Mais des retards continuent d'être enregistrés sur certains éléments clés de l'accord, comme la décentralisation. Dans le même temps, les conditions de sécurité continuent de se détériorer dans tout le pays, tandis que les extrémistes violents élargissent leur emprise et que la violence se répercute au Burkina Faso et au Niger.

Dans ce contexte, la MINUSMA peine à protéger les civils et à mener à bien son mandat. Cette situation découle en partie des difficultés du gouvernement malien à fournir des services et du fait que la mission n'est pas en mesure de traiter tous les facteurs structurels de la violence. La mission est également confrontée à diverses tensions, notamment entre la nature régionale et locale du conflit, entre l'urgence de la situation dans le nord et dans le centre du pays, entre la MINUSMA en tant qu'instrument opérationnel et politique, entre la crise de la sécurité et les appels lancés pour que la MINUSMA mette au point un plan de retrait, et entre la nécessité que l'ONU fasse preuve de leadership et la prolifération d'autres acteurs internationaux dans la région.

ACCORD DE PAIX : ÉTAT DES LIEUX

La mise en œuvre de l'accord de paix stagne dans une large mesure depuis sa signature en 2015. Les signes d'un regain d'activité ont néanmoins été observés fin 2018. Publié le 5 mars, un rapport du Secrétaire général fait état de progrès limités dans certains domaines clés. Ce rapport indique toutefois également que plus de progrès ont été réalisés au cours des six mois précédents que jamais auparavant depuis la signature de l'accord. Certains y voient la preuve que l'approche adoptée par la communauté internationale, à savoir faire pression sur les signataires, est efficace et devrait être poursuivie. Au titre de cette approche, le Conseil de sécurité a défini les indicateurs qu'il comptait utiliser pour évaluer les progrès, et il a menacé de prendre et a imposé des sanctions. Des pressions ont également été exercées au travers de contrôle indépendant effectué par des organisations telles que le Carter Center.

De nombreux participants ont néanmoins affirmé que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix restaient insatisfaisants. Ils ont déploré l'absence d'engagement réel des signataires en faveur du programme de réforme politique, et notamment le manque de progrès significatifs dans les domaines de la décentralisation et de la bonne gouvernance. À cet égard, ils ont dit en attendre beaucoup du nouveau Premier ministre et de son gouvernement d'ouverture, formé à la suite de l'accord politique conclu le 2 mai entre la majorité présidentielle et plusieurs partis politiques (y compris de l'opposition).

En outre, certains participants ont suggéré que l'insistance avec laquelle le Conseil réclame des progrès vérifiables à court terme pourrait se révéler contre-productive à long terme. Par exemple, les avancées rapides dans les domaines du désarmement et de la démobilisation des combattants peuvent apparaître comme des progrès, mais si elles ne sont pas associées à des avancées similaires dans la réforme du secteur de la sécurité, elles pourraient s'avérer vaines. Des pressions en faveur de progrès rapides auraient pour effet de privilégier les aspects plus acceptables de l'accord et de laisser de côté certains des volets les plus importants, bien que controversés, tels que la réintégration et la décentralisation.

DYNAMIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Contrairement au discours sur les progrès relatifs réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix, les conditions de sécurité au Mali continuent de se dégrader depuis le dernier renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin 2018. Un participant a fait observer que la violence s'était accrue ces derniers mois. Le massacre de plus de 160 civils peuls à Ogossagou en mars 2019 a marqué les esprits et illustré le climat d'insécurité qui continue de régner dans le pays.

Les civils au Mali sont confrontés à trois grands types de menaces. Tout d'abord, ils sont menacés par des groupes armés affiliés à des organisations terroristes, qui mènent des attaques ciblées contre des chefs traditionnels et religieux pour intimider et prendre le contrôle de la population. Les opérations de lutte contre le terrorisme constituent la deuxième menace pour les civils, notamment celles conduites par la force conjointe du G5 Sahel

et l'armée malienne, toutes deux accusées de violations des droits de l'homme au cours de leurs interventions. Et enfin, les civils sont menacés par des violences intercommunautaires, qui se mêlent à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale organisée, avec pour résultats de nombreux civils tués, l'exacerbation des griefs de longue date et des déplacements de population.

En outre, la zone géographique du Sahel touchée par l'insécurité et la violence s'est considérablement élargie. Il y a un an, les violences et les actions des extrémistes se limitaient principalement au centre et au nord du Mali, ainsi qu'au nord du Burkina Faso. Ces derniers mois, cette insécurité s'est rapidement propagée au Burkina Faso et au Niger, et elle touche désormais les régions septentrionales d'États de la côte ouest-africaine, tels que le Ghana, le Togo et le Bénin. L'enchevêtrement des réseaux bien établis de commerce et trafic illicites et des groupes armés locaux radicalisés affiliés à des organisations extrémistes violentes internationales et régionales détériore davantage l'environnement opérationnel de la mission.

FAIBLESSE DES POUVOIRS PUBLICS

Tandis que la situation continue de se dégrader sur le plan de la sécurité, le gouvernement malien reste faible. Les difficultés du gouvernement à assurer la sécurité, à garantir la justice et à fournir des services de base ont été évoquées tout au long de l'atelier comme l'un des principaux défis du pays, qui nuit à la capacité de la MINUSMA de mener à bien son mandat.

Le gouvernement malien vit une période de grande instabilité politique. Au niveau exécutif, la démission du Premier ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, et la formation d'un nouveau gouvernement en mai sont intervenues dans un contexte marqué par d'intenses pressions de l'opposition et des actes de protestation de la part de la société civile. Au niveau législatif, le mandat de l'actuelle Assemblée nationale s'est terminé en décembre 2018, mais il est probable que les élections législatives soient encore repoussées et qu'elles ne se tiennent pas en juin. Ces retards nuisent à la légitimité de l'Assemblée et mettent en péril des réformes telles que la décentralisation de la gouvernance et du développement.

Dans le même temps, le gouvernement peine toujours à garantir la justice et à fournir d'autres

services au peuple malien. Les autorités nationales se sont retirées de certaines régions du pays ces derniers mois en raison de l'insécurité qui y règne. Les enquêtes sur les violations des droits de l'homme ne sont pas souvent menées jusqu'au bout et les coupables sont rarement poursuivis en justice. Face à l'inaction du gouvernement, la population a décidé de se mobiliser en prenant les armes. De plus, l'incertitude qui entoure les dossiers constitués par la Commission vérité, justice et réconciliation et la manière dont ses enquêtes permettront de faire progresser la responsabilisation ont été citées comme des facteurs importants pour la légitimité du gouvernement malien dans les régions du nord et du centre du Mali.

Au vu de l'incapacité du gouvernement malien d'assurer la sécurité dans l'ensemble du pays, les forces d'autodéfense constituées par la population et les milices ethniques s'imposent de plus en plus. Le gouvernement malien a implicitement avalisé certaines de leurs opérations. Par exemple, des vétérans de l'armée mèneraient des combats contre les milices dogonnes à Mopti. En conséquence, le gouvernement a été accusé de participer activement aux violences intercommunautaires que ces groupes exacerbent et d'apporter son soutien aux djihadistes.

TENSIONS

Tout au long de l'atelier, des tensions ont été évoquées entre les priorités et les objectifs du Conseil au Mali. De nombreux participants ont, par exemple, qualifié le conflit à la fois de transnational et d'hyperlocalisé. Cette dynamique pousse la mission dans deux directions différentes sans qu'elle ne dispose des outils nécessaires pour faire face à l'une ou l'autre de ces réalités : un mandat à l'échelle nationale uniquement limite les approches régionales, tandis que les missions de maintien de la paix ne sont par nature pas conçues pour gérer les tensions locales. L'insécurité constitue un autre facteur limitant la capacité de la mission à traiter les conflits locaux.

Une deuxième tension s'observe entre la priorité stratégique de la mission — soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix dans le nord — et la nécessité de mettre davantage l'accent sur le centre du pays. Certains participants ont toutefois qualifié la distinction faite entre le nord et le centre d'arbi-

traire et non constructive, dans la mesure où l'évolution de la situation politique et celle des conditions de sécurité dans les deux régions sont liées. De plus, au sein même de ces deux régions, les moteurs de la violence sont localisés et peuvent grandement varier d'une zone à l'autre.

Des participants ont mis en évidence une troisième tension, celle entre le rôle de la MINUSMA en tant qu'outil opérationnel sur le terrain et son utilisation par le Conseil comme instrument politique pour exercer son influence. À certains moments au cours de l'année écoulée, des membres du Conseil ont menacé de réduire la présence et les activités de la MINUSMA pour inciter le gouvernement et les autres parties à l'accord de paix à progresser davantage dans la mise en œuvre. Certains participants ont insisté sur les limites de ce type de menaces, étant donné que les progrès dépendent au moins autant, si pas plus, de l'engagement et de la bonne foi des parties que de la mission en elle-même. Il a également été mentionné que l'intensification des pressions pouvait pousser la mission à privilégier les « résultats rapides » et à se détourner des problèmes plus épineux. D'autres participants ont expliqué que la MINUSMA était obligée de jongler entre des approches proactives pour agir sur le processus politique et la crainte de nuire à l'appropriation nationale du processus politique et des réformes qui pourraient s'ensuivre.

La quatrième tension évoquée oppose l'actuelle crise de sécurité et le souhait du Conseil de sécurité que la MINUSMA entame la planification d'une stratégie pour son retrait à terme. Les participants ont dit craindre qu'au vu de la situation volatile au Mali sur le plan politique et de la sécurité, il ne soit pas opportun pour la mission d'annoncer qu'elle envisage de se retirer du pays, même à long terme.

En cinquième lieu, les participants ont cité la tension entre le souhait du Conseil de sécurité de conserver un rôle de chef de file au Mali et la prolifération d'autres acteurs internationaux dans le pays et dans la région du Sahel au sens large. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le G5 Sahel et sa force conjointe, la France et son opération Barkhane, l'Union européenne, l'Algérie et d'autres acteurs ont une influence sur l'environnement politique et les conditions de sécurité dans lesquels opère la MINUSMA.

Toutes ces tensions mettent en évidence des pressions contradictoires au sein du Conseil de sécurité pour que la MINUSMA élargisse son action au Mali dans un climat politique et financier de plus en plus restrictif.

Hiérarchisation des priorités et ordonnancement du mandat de la MINUSMA

De nombreux participants à l'atelier ont convenu que le mandat actuel de la MINUSMA, détaillé dans la résolution 2423, demeurerait très pertinent. Certains participants ont indiqué que ce mandat comportait des orientations stratégiques claires de la part du Conseil de sécurité sans céder à la microgestion et ils ont salué son approche hiérarchisée et ordonnancée. S'agissant du renouvellement du mandat, de nombreux participants ont argué que dans la plupart des cas, la MINUSMA dispose du mandat dont elle a besoin pour continuer de jouer son rôle dans le processus politique, mettre l'accent sur la protection des civils et soutenir la justice et les activités en faveur de la réconciliation. Les participants ont néanmoins souligné que le Conseil de sécurité devrait fournir à la MINUSMA plus d'orientations stratégiques concernant le centre du pays et mieux contextualiser le rôle de la MINUSMA dans la région sahélo-saharienne.

Un participant a toutefois insisté sur la nécessité de réévaluer le mandat de la mission à la lumière de la requête formulée par le Conseil de sécurité, qui souhaite que le Secrétaire général propose des adaptations potentiellement significatives de la mission dans son rapport à venir. D'autres participants ont affirmé que le Conseil de sécurité devrait réfléchir à la manière de positionner la contribution de la MINUSMA à la stabilisation du Mali dans le contexte de l'action internationale et régionale au sens large.

RÔLE DE LA MINUSMA DANS LE PROCESSUS POLITIQUE

Les participants ont fait observer qu'en énonçant explicitement que la priorité stratégique de la MINUSMA est de soutenir le processus politique au Mali, le Conseil de sécurité définit une orientation claire pour la mission. Le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) s'est montré proactif

dans son rôle de bons offices, non seulement pour ce qui est de l'accord de paix, mais aussi dans l'atténuation des tensions entre le gouvernement et les partis de l'opposition au moment des élections présidentielles de 2018. Le fait qu'un éventail d'acteurs politiques continue de se tourner vers la mission pour obtenir de l'aide montre que la MINUSMA a clairement un rôle à jouer dans le processus politique. Dès lors, les participants ont plaidé pour que le nouveau mandat prévoie encore que la mission se concentre sur des tâches politiques.

Ils ont qualifié le régime de sanctions établi dans la résolution 2374 d'essentiel à l'appui de la stratégie politique du Conseil de sécurité au Mali. Certains ont mentionné l'impact évident (bien qu'inégal) que la menace de sanctions a eu sur les parties à l'accord s'agissant d'accélérer la mise en œuvre. Au-delà de l'impact direct des sanctions, ces mesures ont porté atteinte à l'influence politique des personnes reprises dans la liste. Mais à mesure que le temps passe et qu'aucune nouvelle sanction n'est prise contre ceux qui entravent le processus de paix, cette menace devient de moins en moins crédible. Certains participants ont laissé entendre qu'il était temps que le Conseil applique de nouvelles sanctions ciblées contre ceux qui mettent à mal le processus de paix, y compris, si nécessaire, contre des acteurs liés au gouvernement malien.

Au vu du rôle de bons offices de la MINUSMA et du fait que l'accord de paix n'aborde pas tous les facteurs de la violence au Mali, plusieurs participants ont également proposé que la MINUSMA élargisse encore son action politique. Elle pourrait soutenir plus activement le processus de dialogue national que réclament de nombreux acteurs maliens, ce qui se traduirait par des consultations auprès d'une partie représentative de la population (y compris des éléments de groupes extrémistes) sur la réforme constitutionnelle et d'autres questions de gouvernance.

LA PROTECTION DES CIVILS COMME PRIORITÉ

Certains participants ont affirmé que le mandat de la MINUSMA ne mettait pas suffisamment l'accent sur la protection des civils, en particulier en lien avec les autres tâches prioritaires de la mission. À l'origine, il n'était pas prévu que la protection des civils soit la priorité de la mission, étant donné

qu'au moment de l'établissement de la mission en 2013, cette question faisait l'objet de moins de préoccupations. En conséquence, la protection des civils est au quatrième rang des tâches prioritaires de la MINUSMA, ce qui, aux yeux de certains, pourrait faire croire à la mission qu'il ne s'agit pas d'une véritable priorité. D'aucuns estiment que les responsables de la mission se préoccupent surtout des tâches politiques et n'accordent pas suffisamment d'attention à la protection. L'une des recommandations formulées est d'élever la protection des civils au rang de « priorité stratégique » pour la MINUSMA.

D'autres ont réfuté cette analyse, affirmant que la protection des civils faisait partie des « tâches principales » de la MINUSMA et que le mandat et la structure de la mission mettaient déjà suffisamment l'accent sur la protection des civils. De plus, ils ont indiqué que les responsables de la mission appliquaient une approche globale de la protection, notamment au travers de stratégies comportant des volets militaires et politiques. Malgré ces avis divergents sur le rôle actuel de la mission dans ce domaine, les participants ont convenu que la protection des civils devrait être l'une des priorités absolues de la MINUSMA pour la suite.

JUSTICE ET RÉCONCILIATION

Étant donné le rôle prépondérant qu'ont joué le manque d'accès à la justice et l'impunité dans la récente dégradation de la sécurité au Mali, les participants ont affirmé que la MINUSMA devrait en faire davantage pour soutenir la justice et les efforts de réconciliation. Certains ont argué que ces tâches faisaient déjà partie du mandat de la mission, mais bon nombre des participants étaient d'avis que la mission pourrait renforcer son action à cet égard, de sorte à élever leur niveau de priorité stratégique.

Par exemple, la MINUSMA pourrait davantage soutenir la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport, à paraître très prochainement, de la Commission vérité, justice et réconciliation. Elle pourrait en outre accroître son soutien aux efforts déployés par le gouvernement malien pour établir des mécanismes de responsabilité visant à régler les différends intercommunautaires et son soutien au mécanisme spécial de lutte contre la criminalité transnationale organisée à Bamako.

Les participants ont exhorté le Conseil à énoncer clairement dans le prochain mandat que le soutien à la justice et à la réconciliation — tant dans le cadre qu'en dehors du champ d'application de l'accord de paix — reste une priorité pour la mission.

ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR LE CENTRE DU PAYS

Les participants ont fait observer que la principale faiblesse du mandat actuel de la MINUSMA résidait dans la formulation du passage sur son action dans le centre du Mali, car il n'offre pas de vision stratégique adéquate pour la mission dans cette région. Cette lacune est en partie due au fait que le gouvernement malien n'a lui-même pas présenté de stratégie politique cohérente pour son action dans la région et l'accélération des réformes liées à la gouvernance. Les participants ont déploré qu'en l'absence d'une telle vision, la réorientation des moyens de la mission vers le centre du pays, notamment au travers d'une augmentation du nombre d'effectifs, n'aurait probablement pas d'impact concret.

Nombre d'entre eux ont argué que l'un des facteurs limitant la capacité de la MINUSMA à agir dans le centre du pays était l'absence, dans cette région, d'un cadre politique global tel que celui défini dans l'accord de paix pour le nord du Mali. Certains ont suggéré que la MINUSMA pourrait faciliter l'organisation de consultations en vue de la mise en place d'une telle solution politique à la violence dans le centre du pays.

UNE COORDINATION RÉGIONALE PLUS LARGE

Enfin, les participants ont souligné qu'au vu de l'expansion territoriale des groupes armés et de la violence dans la région, il était important pour la MINUSMA d'amplifier sa coordination régionale des initiatives politiques et liées à la sécurité au Mali et dans le Sahel en général. Même si la MINUSMA a déjà pour mandat de veiller à l'échange d'informations et à la bonne coordination et d'apporter un appui aux autres forces de sécurité présentes dans la région, le Conseil pourrait envisager un renforcement de la coordination, notamment avec la Force conjointe du G5 Sahel, la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne, le Bureau des Nations Unies pour

l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et la France. Il pourrait par exemple s'agir d'autoriser la MINUSMA à partager des informations avec toutes les équipes de pays de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Les participants ont en outre appelé l'ONU à apporter un soutien plus direct au Processus de Nouakchott de l'Union africaine, un forum pour la coopération et l'échange d'informations en matière de sécurité entre les pays de la région sahélo-saharienne.

Conclusion

La situation politique et les conditions de sécurité au Mali demeurent fragiles et hautement instables. Bien que des progrès aient été réalisés dans la mise en œuvre de certains volets de l'accord de paix, les avancées restent timides et les signataires doivent encore démontrer une véritable volonté politique de mettre en œuvre les éléments de l'accord toujours en suspens. L'instabilité se répand dans la région et la violence s'intensifie, menaçant les civils sur plusieurs fronts. Le gouvernement malien n'est toujours pas en mesure de garantir la sécurité et la justice et de fournir d'autres services à sa population. La mission doit encore jongler avec un éventail de priorités et d'objectifs, avec des tensions qui opposent certains d'entre eux.

Dans ce contexte, le mandat actuel de la MINUSMA demeure très pertinent. À l'occasion du renouvellement prochain du mandat, le Conseil de sécurité pourrait envisager de renforcer le rôle politique de la MINUSMA, de faire de la protection des civils une priorité, d'augmenter le niveau de priorité des tâches de la mission liées à la justice et à la réconciliation, de fournir une orientation plus stratégique quant au rôle de la mission dans le centre du pays, et d'élargir la coordination régionale au-delà du G5 Sahel pour inclure les pays de la CEDEAO et de l'UA de manière plus générale. Il est toutefois indispensable également que le Conseil de sécurité considère la MINUSMA comme faisant partie d'une constellation plus large d'acteurs politiques et d'acteurs chargés de la sécurité dans la région. Le prochain mandat devrait refléter la meilleure manière dont la mission de maintien de la paix pourrait fonctionner dans le cadre d'une approche stratégique plus large du Sahel.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York ainsi qu'à Vienne (Autriche) et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils dans les conflits s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA

TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

Freyung 3, 1010 Vienna, Austria

TEL +43-1-533-8881 FAX +43-1-533-8881-11

52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour

P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org